



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITEE

E/CN.17/1993/L.8/Add.1
24 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Première session
14-25 juin 1993
Point 11 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES
TRAVAUX DE SA PREMIERE SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Bedrich MOLDAN (République tchèque)

Chapitre _____

RESUME DU PRESIDENT DE LA REUNION DE HAUT NIVEAU
DE LA COMMISSION

1. Les ministres et autres participants à la réunion de haut niveau ont reconnu le caractère urgent de l'action à mener pour promouvoir un développement durable et écologiquement rationnel, grâce à l'adoption de mesures concrètes par les gouvernements et par l'ensemble de la communauté internationale. Ils ont souligné l'importance politique d'un suivi efficace de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en juin 1992 et de la mise en oeuvre des recommandations, décisions et engagements contenus dans les documents finals de la Conférence, afin d'assurer un développement durable dans tous les pays.
2. Ils ont réitéré leur adhésion au partenariat qui se développe actuellement dans le monde entre les nations en quête de développement durable, de même qu'entre toutes les parties qui participent à la transition vers un tel développement, aux niveaux local, national, régional et international, et ils ont souligné la nécessité de développer encore davantage ce partenariat, à l'instar de celui sur lequel Action 21 a été édifié.
3. Ils ont souligné le rôle dynamique de la Commission en tant qu'instance politique centrale chargée de suivre de près et de passer en revue, d'une manière à la fois intégrée et coordonnée, l'exécution d'Action 21 et d'autres instruments issus de la CNUED. A cet égard, ils ont souligné la nécessité d'insuffler un nouvel élan politique et de mieux définir les activités de la Commission.

4. Les participants sont convenus que, dans l'ensemble, les progrès accomplis au cours de l'année qui a suivi la CNUED demeurent limités, malgré une certaine évolution aux niveaux national et international. Ils ont souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour que les engagements pris à la Conférence se traduisent par des actes.

5. Ils ont insisté sur le fait que l'insuffisance des ressources financières était l'un des grands obstacles à la mise en oeuvre efficace d'Action 21 et ils ont souligné l'urgente nécessité de soutenir, par des apports de fonds nouveaux et additionnels, les efforts que déploient les pays en développement pour atteindre un développement durable.

6. Ils ont mis en lumière l'importance de la collaboration dans tout ce qui concerne la mise au point, le transfert et l'application de techniques écologiquement rationnelles ainsi que l'accès à ces techniques, afin, entre autres, de renforcer les capacités scientifiques et techniques des pays en développement en matière de développement durable. A cet égard, ils ont salué les nouvelles initiatives prises dans ce domaine par les pays développés et en développement. Ils ont souligné la nécessité de nouvelles mesures concrètes destinées à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes d'Action 21.

7. Ils ont demandé instamment que les recommandations formulées à la première session de la Commission soient mises en oeuvre de manière effective, et ils ont invité le Conseil économique et social ainsi que l'Assemblée générale à donner la priorité, lors de leurs prochaines sessions respectives, à l'examen du rapport de la Commission sur les travaux de sa première session.

8. Les participants ont reconnu la nécessité, pour tous les gouvernements et toutes les organisations internationales, y compris les institutions financières multilatérales, ainsi que toutes les autres parties concernées, de coopérer activement avec la Commission, entre autres, en lui fournissant des informations à jour sur leurs activités et sur les progrès réalisés dans l'application des décisions et recommandations contenues dans les documents finals de la CNUED. A cet égard, ils ont déclaré attendre avec intérêt les rapports complets du Secrétaire général contenant l'examen et l'analyse des informations reçues.

9. Ils ont souligné l'importance de la mise en place de mécanismes nationaux de coordination et d'échange d'informations, et de l'élaboration de plans et stratégies nationaux de développement durable, en vue, notamment, d'intégrer les considérations relatives au développement durable dans les processus de prise de décisions. Ils ont souligné la nécessité d'inclure dans ces mécanismes, outre des représentants des ministères compétents, des représentants des autorités locales, des parlements et du secteur privé ainsi que des organisations non gouvernementales et des groupes de jeunes, de femmes et autres groupes principaux.

10. Ils ont insisté sur le fait qu'il était important d'apporter de vraies solutions internationales aux problèmes pressants qui se posent dans le monde et qui sont liés à des aspects critiques de la durabilité, comme la nécessité de créer un environnement économique favorable, de combattre la pauvreté, d'adopter des schémas de consommation et de production et des styles de vie viables, et de limiter l'impact démographique sur les capacités biologiques de la planète.

11. Ils ont reconnu qu'il était important que le commerce et l'environnement aient des effets mutuellement favorables et que des efforts soient faits pour régler le problème de la dette.

12. Ils ont souligné le fait que la Commission était l'instance intergouvernementale appropriée pour l'examen des questions que posent les schémas de production et de consommation et les styles de vie non viables par rapport au développement durable, et qu'elle devait donc jouer un rôle directeur dans ce domaine.

13. Ils ont souligné la nécessité d'assurer que les groupes de travail intersessions de la Commission qui s'occupent des questions liées au financement et à la technologie contribuent d'une manière adéquate à la préparation de la prochaine session de la Commission.

14. Ils ont salué l'intention exprimée par plusieurs gouvernements d'accueillir des réunions en vue d'élaborer des propositions d'action, dans le cadre de l'examen des groupes d'éléments thématiques du programme de travail pluriannuel de la Commission, en commençant par des questions telles que la santé, les établissements humains, l'eau douce, les substances chimiques toxiques et les déchets dangereux, ainsi que les schémas de consommation et de production.

15. Ils ont invité le Bureau de la Commission et le Secrétaire général à suivre de près les réunions intersessions en vue d'enrichir le débat lors de la prochaine session de la Commission.

16. La Commission pourrait sans tarder entreprendre une action en vue de l'application des principes relatifs aux forêts convenus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de façon à accélérer le processus de développement durable des forêts et à préparer ainsi l'examen de cette question par la Commission en 1995, comme convenu dans le programme de travail thématique pluriannuel.

17. Ils ont réaffirmé l'importance des principes consacrés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et souligné la nécessité de diffuser largement ces principes à tous les niveaux, afin de sensibiliser l'opinion publique à la question du développement durable.

18. Les participants ont salué l'intention exprimée par quelques pays d'élever le niveau de leur assistance.

19. Les participants ont également salué la contribution des diverses organisations non gouvernementales ainsi que leur engagement d'oeuvrer en association avec les gouvernements en vue de promouvoir le processus du développement durable.
